

novembre 2016

Défense antimissile dans le Golfe Persique

Iran et Conseil de Coopération du Golfe

Observatoire du monde arabo-musulman
et du Sahel

STÉPHANE DELORY

Sommaire

1 – LA MENACE BALISTIQUE IRANIENNE	3
1.1 – Évolution des capacités balistiques iraniennes sur le théâtre	3
1.2 – Une capacité relative et imparfaite	5
1.3 – Capacité navale.....	6
2 – LES MARCHÉS D'ARMEMENT DU CCG ET ACQUISITION DE CAPACITÉS ANTIMISSILES... 7	
2.1 – Asymétrie des dépenses de défense au sein du CCG.....	7
2.2 – État des capacités des États du Golfe en matière antimissile.....	8
2.3 – Contrats de défense antimissile des pays du Conseil de Coopération du Golfe	10
3 – ASPECTS GÉOPOLITIQUES	12
3.1 – La place centrale des États-Unis.....	12
3.2 – Intégration régionale.....	13

Traumatisés par la guerre des villes de la guerre Iran/Irak, puis par les frappes irakiennes durant la première guerre du Golfe (1991), une partie des États du CCG avaient déployé une première capacité antimissile autour des PAC-2 américains. Assez paradoxalement cependant, la défense antimissile n'a pas réellement été une priorité avant la fin des années 2000, la majorité des acquisitions portant d'abord sur des systèmes offensifs. Les ambitions régionales de l'Iran, le développement de sa capacité balistique de plus longue portée, ainsi que les craintes sur une éventuelle association de ses vecteurs avec des armes de destruction massive ont fortement contribué à dynamiser les dépenses de défense dans le Golfe, et notamment l'acquisition de systèmes de défense antimissile de théâtre, jusqu'alors exclusivement déployés par les États-Unis. Ces derniers jouent un rôle central dans le développement de ces capacités dans la région, à la fois en tant que principal fournisseur industriel des systèmes de défense, mais aussi comme acteur central de la création d'une architecture antimissile régionale intégrant les différents États dans une organisation commune plus ou moins intégrée. Cet aspect particulier, essentiel pour traiter efficacement la menace, reste cependant le plus difficile à développer, la majorité des États du Golfe étant prêts à payer pour acquérir des systèmes performant, mais demeurant très hostiles à tout processus d'intégration qui permettrait à une puissance régionale majeure de prendre l'ascendant sur les autres ou aux États-Unis de développer une relation multilatérale au détriment des relations bilatérales établies avec chacun d'entre eux.

I – La menace balistique iranienne

1.1 – *Évolution des capacités balistiques iraniennes sur le théâtre*

Les capacités balistiques iraniennes sont essentiellement composées de vecteurs dérivés des Scud B et C (Shahab-1 et 2), acquis auprès de la Corée du Nord (Hwasong-5 et 6) au cours des années 1990, et des Shahab-3 dérivés du No-Dong. Les dernières évolutions de l'arsenal iranien dévoilent cependant des efforts dans la conception et le développement de missiles de plus longue portée, contraints cependant par une capacité limitée à valoriser les éléments propulsifs des vecteurs issus de la filière Scud (série Shahab et Ghadr). Les différentes évaluations apparues durant les années 2000 sur un Shahab-3 de portée supérieure à 2 000 kilomètres (Shahab-3B, Shahab-4), supposé exploiter des propergols plus évolués (NTO/UDMH)¹, n'ont été attestées par aucun essai en vol connu. En effet, l'Iran ne semble pas encore capable de franchir le seuil de la

¹ Les systèmes dérivés du Scud (série des Shahab en Iran) sont propulsés par un mélange kérosène/acide nitrique, moins énergétique que les mélanges diméthylhydrazine (UDMH)/peroxyde d'azote (NTO) utilisés sur les vecteurs plus modernes, essentiellement soviétiques puis chinois. La transition vers les propulsions NTO/UDMH, techniquement difficile pour un État comme l'Iran, est un préalable à la mise en service de vecteur à propulsion liquide de plus longue portée.

propulsion de seconde génération, notamment à cause de problèmes de conception de turbopompes sur de plus gros moteurs. Les allongements de portée observés, notamment lors d'un essai en novembre 2015 où un missile à propergol liquide Ghadr-I (ou Ghadr-110, dérivé du Shahab-3) de 1 800 kilomètres de portée (une version améliorée du Shahab-3) est testé avec succès², suivi en mars 2016 de l'essai de deux missiles Gadr-H d'une portée de 2 000 km³, semblent résulter d'un allègement des structures et de la charge utile du missile plutôt que d'une modernisation des propulsions. Toutefois, les progrès observés par la Corée du Nord sur ce qui pourrait être des propulsions de type Ak-27 (probable)/UDMH pourraient permettre à l'Iran de commencer à passer ce cap et s'orienter vers les propulsions NTO/UDMH. Dans de telles conditions, la portée des vecteurs s'accroîtrait alors rapidement⁴.

L'absence d'évolution importante sur la propulsion liquide peut éventuellement être expliquée par les efforts consacrés à la conception de propulseurs solides de diamètre moyen à propergol solide, notamment sur les Sejil et les Fateh. Si le statut du Sejil reste flou, les roquettes Fateh-313, évolution des Fateh-100, d'une portée de 500 kilomètres représentent une importante amélioration du modèle⁵. Cette évolution est la preuve d'un renforcement notable des compétences de l'industrie iranienne en termes de propulsion solide (utilisation probable de propergol solide composite plutôt que double base sur des moteurs de diamètre de 600 mm), mais aussi en termes de pilotage et de guidage du vecteur, les dernières évolutions du Fateh étant manœuvrantes dans la phase de vol comme dans la phase terminale. Ce progrès annonce une évolution significative du potentiel iranien sur les courtes portées. Les Shahab-1 et 2, peu efficaces, devraient probablement être remplacés par des vecteurs à propulsion solide, initialement dérivés des Fateh, la moindre charge utile de cette famille de vecteur (500 kg pour un Fateh-110, moins pour le 313, contre 700 à 900 kg pour les Shahab-1 et 2) étant compensée par l'amélioration de la précision (300 à 700 mètres pour les Shahab, probablement moins de 100 mètres pour les dernières évolutions du Fateh).

Enfin, Téhéran continue de mettre au point de nouvelles têtes de missiles plus performantes, notamment en coopération avec la Corée du Nord, avec l'apparition d'ogives triconiques puis biconiques sur les Shahab-3A. Une rupture est apparue en octobre 2015 avec l'essai du missile Emad, équipé d'un nouveau véhicule de rentrée manœuvrant, qui devrait permettre de réduire considérablement l'imprécision des Shahab, dont l'erreur circulaire probable (ECP) est plus que kilométrique. Bien que sur les portées du Shahab-3/3A

² « Iran Missile Milestones: 1985-2014 », Iran Watch: Tracking Iran's Unconventional Weapon Capabilities, 13 juillet 2016.

³ « Iran fires two missiles marked 'Israel must be wiped out' », *Independent*, 9 mars 2016.

⁴ <http://www.iranintelligence.com/arsenal>

⁵ <http://militaryedge.org/armaments/fateh-313/>

(1 200 à 1 700 km), une tête manouvrante puisse afficher des précisions décamétriques, il est généralement estimé que la précision de l'Emad reste largement hectométrique.

Ces différentes modernisations sont amenées à faire profondément évoluer la capacité de frappe iranienne, en lui permettant désormais de cibler des objectifs militaires avec un plus grand degré d'efficacité, mais aussi en réduisant les risques d'interception par les systèmes antimissiles actuellement déployés. Ceux-ci, désormais très nombreux sur les couches basses (sur la portée des Shahab-1 et 2), sont progressivement complétés par des systèmes haut endoatmosphériques permettant d'envisager l'interception des Shahab-3.

1.2 – Une capacité relative et imparfaite

Si l'arsenal iranien connaît des améliorations et des évolutions notables, il reste tout de même confronté à de nombreuses limites rendant cette capacité encore très perfectible. En effet, le nombre anormalement faible de transporteurs éracteur-lanceurs (TEL) et l'imprécision actuelle de la plupart des missiles Shahab (de plus de 500 mètres pour les Shahab-1 et 2 à plus d'un kilomètre pour les Shahab-3) limitent à la fois l'impact opérationnel de frappes conventionnelles⁶, mais également la capacité à recourir à des tirs de saturation. Ainsi, les contraintes liées à la répartition des TEL entre les différents fronts, la nécessité de disposer d'une réserve stratégique minimale et les dysfonctionnements possibles des vecteurs réduisent actuellement les options de frappe soit à des frappes à finalité politique, contre des centres démographiques ou économiques, soit à un nombre très limité de frappes coordonnées contre des cibles de nature militaire. Par ailleurs, le stock trop faible de Shahab-3⁷ ne permet pas d'envisager de frappes soutenues dans la profondeur stratégique.

L'arsenal de théâtre iranien doit encore être perçu comme une menace politico-stratégique et non comme une menace purement militaire, y compris face aux États côtiers du Golfe persique. La capacité de dissuasion et de coercition de l'Iran repose sur la combinaison d'une capacité opérationnelle en progrès sur le théâtre et d'une capacité de frappe stratégique de démonstration, sans réelle fonction si elle n'est pas associée à des armes de destruction massive. Cependant, la proximité géographique des pays du CCG et le renforcement progressif des capacités de frappe courte portée iraniennes leur donnent un effet stratégique certain, du fait de son caractère dissuasif. Une capacité

⁶ Avec de telles ECP, la neutralisation d'une seule cible de type base aérienne impliquerait le tir de la quasi-totalité du stock connu de l'Iran. Le potentiel de destruction est évidemment plus fort contre des cibles non durcies, mais impose néanmoins l'utilisation d'un nombre substantiel de vecteurs si un effet garanti est recherché.

⁷ Le nombre de Shahab-3 a longtemps été évalué dans des fourchettes très hautes, la capacité de production iranienne étant alors donnée pour une trentaine puis une centaine de missiles par an (à partir de 2008). Ces chiffres apparaissent très exagérés et les évaluations de Shahab-3 en service sont actuellement plus proches de la trentaine pour l'ensemble du stock.

militaire et politique crédible nécessiterait une meilleure maîtrise de la propulsion solide sur les moteurs de gros diamètres, la maîtrise des propergols liquides stockables et de leurs propulseurs ou encore la mise en place du C2 capable de gérer les opérations balistiques dans un environnement non permissif. Indéniablement cependant, l'Iran travaille sur l'ensemble de ces problématiques et tente d'adapter ses forces aux déploiements croissants de systèmes offensifs et défensifs dans les forces armées des États du Golfe.

1.3 – Capacité navale

En matière antinavire, l'essentiel de la menace iranienne est encore représenté par les C-701, C-704, C-801, C-802 et possiblement C-803 chinois, déployés sur 7 frégates ou corvettes et surtout sur plus d'une soixantaine de navires rapides. Les nombreuses batteries côtières iraniennes comprennent par ailleurs des missiles HY-2, efficaces contre les navires civils, mais désormais très vulnérables aux systèmes antimissiles terminaux, des versions terrestres des C-801/802 et des RGM-84 Harpoon. L'Iran développerait aussi une version longue portée du C-802 (200 kilomètres estimés contre 120 pour la version d'origine), et accroît l'utilisation de drones ISR dans l'identification des menaces. D'une manière générale, les stratégies d'emploi des capacités navales iraniennes restent peu connues, faute de sources ouvertes, mais on sait toutefois que les tactiques privilégiées seraient fondées sur des tirs de saturation par la concentration brusque des unités les plus rapides. La multiplicité des infrastructures le long des côtes iraniennes favorise cette stratégie, notamment autour du détroit d'Ormuz. Toutefois, au-delà des vedettes rapides, c'est sans doute dans le développement de batteries côtières que l'Iran peut escompter mettre en œuvre des stratégies de déni d'accès pérennes.

L'arsenal naval iranien présente un potentiel d'évolution important, reposant notamment sur un intensif travail de recherche sur l'indigénisation des missiles chinois, afin d'en augmenter la portée et d'adapter les systèmes de propulsion à de nouveaux engins. Une coopération industrielle future avec la Chine ou la Russie donnerait à l'Iran un savoir-faire réel en matière antinavire et la possibilité de mettre en place une politique d'interdiction de l'espace maritime dans le détroit d'Ormuz et, à moindre égard, le reste du Golfe persique. Le risque principal repose sur le déploiement de systèmes de type Bastion (version terrestre du SS-N-26, dont la Syrie est dotée), qui lui permettraient d'opérer à distance de sécurité (120 km de portée) avec une forte probabilité de coup au but.

2 – Les marchés d'armement du CCG et acquisition de capacités antimissiles

2.1 – Asymétrie des dépenses de défense au sein du CCG

L'évaluation en sources ouvertes des dépenses militaires des États membres du CCG est complexe, du fait du manque de transparence dans les affaires budgétaires, particulièrement dans le secteur de la défense. Entre 2000 et 2008, l'ensemble des États membres consacrait 2% de leur PIB en moyenne à leurs dépenses de défense. Sur la même période, l'Arabie Saoudite et Oman ont pu maintenir leurs dépenses militaires à un minimum de 8% du PIB, excepté en 2008⁸. Il existe cependant d'importantes disparités au sein du CCG, notamment car l'Arabie Saoudite dépense à peu près deux fois plus que le reste des membres du CCG, sans comparaison avec les budgets iraniens⁹. Entre 2008 et 2011, près de 70% (soit 52 milliards de dollars) des 75,6 milliards de dollars de contrats d'armement de la région étaient réalisés par l'Arabie Saoudite, et 22% (17 milliards) par les EAU¹⁰. En 2015, les dépenses de défense de l'Arabie Saoudite se chiffraient à 87,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 100% entre 2006 et 2015¹¹. Par ailleurs, on estime que les dépenses de défense des EAU devraient augmenter de 7,4% en 2016, c'est-à-dire se chiffrer à 23,5 milliards de dollars, pour 21,8 milliards en 2015¹². En 2016, l'Arabie Saoudite devrait rester le plus gros marché de défense pour les exportations américaines pour la deuxième année consécutive, avec 25% de son budget total consacré aux dépenses militaires et de sécurité. Le Qatar, en comparaison, devrait consacrer 4,4 milliards de dollars à la défense en 2016¹³.

Par ailleurs, il existe une importante disparité entre les différentes politiques industrielles des pays du CCG. La majorité des États sont des consommateurs nets et représentent donc un marché de défense particulièrement lucratif pour les États-Unis, le principal fournisseur de la région¹⁴. Au contraire, les Émirats Arabes Unis ont développé une

⁸ Excepté en 2007 où Oman a consacré 7,7% de son budget à l'acquisition de systèmes de défense. Carina, Solmirano and Pieter, D. Wezeman. « Military Spending and Arms Procurement in the Gulf States », SIPRI Fact Sheet, 2010.

⁹ Marcus Weisgerber, « Gulf Cooperation Council Defense Budgets Steadily Rising », *Defense News*, 19 novembre 2013.

¹⁰ « U.S., Europeans battle for big Persian Gulf arms deals », *UPI*, 3 décembre 2013.

¹¹ Sam Perlo-Freeman, Aude Fleurant, Pieter Wezeman et al., « Trends in World Military Expenditure, 2015 », *SIPRI Fact Sheet*, avril 2016.

¹² « 2016 Defense Markets Report: Regional and Country Case Study », *International Trade Administration*, 2016.

¹³ « 2016 Defense Markets Report: Regional and Country Case Study », *International Trade Administration*, 2016.

¹⁴ Sandra I. Erwin, « Defense Industry Eyes Growth in the Middle East », *NDIA blog*, 2 mai 2014.

politique d'acquisition basée sur une part croissante d'offsets, afin de constituer à terme une industrie militaire nationale, voire de devenir exportateurs¹⁵.

2.2 – État des capacités des États du Golfe en matière antimissile

Dans l'état actuel des choses, l'essentiel des capacités antimissiles régionales sont fondées sur une majorité de PAC-2 GEM, progressivement étoffés par des PAC-3. Les EAU, le Qatar et le Koweït sont actuellement les États les plus dotés, soit qu'ils aient opéré la transition du PAC-2 au PAC-3 (Koweït), soit qu'ils aient entamé le processus de construction des architectures de défense antimissile relativement tardivement, bénéficiant directement du PAC-3 (Qatar et EAU). A l'inverse, l'Arabie Saoudite, massivement équipée en PAC-2 après 1991, s'est montrée assez hésitante à moderniser sa composante, comptant avant tout sur le développement de ses composantes conventionnelles offensives, notamment dans le domaine aérien. Un très fort maillage de PAC-2 est pourtant déployé autour de la région de Dhahran, traduisant à la fois la perception d'un risque négligeable, mais aussi une évaluation réaliste de la capacité effective de l'Iran, la concentration de PAC-2 ayant manifestement été jugée suffisante pour protéger la zone.

De fait, alors que l'Arabie joue un rôle majeur dans la zone sur les segments aérien et terrestre, son acceptation de la défense antimissile a probablement été mise en balance avec sa volonté de démontrer à l'Iran sa capacité de coercition, mais aussi sa volonté à la mettre en œuvre, le cas échéant. La perception de la défense antimissile comme une composante essentiellement défensive a considérablement limité le rôle de Ryad, offrant une opportunité aux EAU et au Qatar d'afficher un leadership en la matière. Par l'acquisition du THAAD, équipement de nature éminemment stratégique pour leur allié américain, ces deux États se positionnent en tant qu'intégrateur de l'effort de défense régional. Le Qatar, également acquéreur d'un radar d'alerte avancé FPS-132 et hôte d'un TPY-2 américain déployé en mode surveillance, est cependant devenu en quelques années un élément central du dispositif régional, les EAU ayant de leur côté essayé d'accélérer l'intégration en tentant de mettre une place une architecture C2BMC autour du système Diamond Shield proposé par Lockheed Martin. Il semble cependant que les États-Unis, qui auraient initialement encouragé les Émirats dans ce sens, aient considéré ces équipements (directement dérivés des C2BMC américains) comme trop sensibles et bloqué la vente. Il n'est pas improbable que Washington préfère désormais intégrer les systèmes de ces deux États au sein de ses propres architectures.

Du côté saoudien, le rôle central de la défense antimissile dans les futures architectures de défense semble avoir été compris, Ryad se proposant apparemment de franchir un

¹⁵ Sandra I. Erwin, op. cit.

cap capacitaire décisif en envisageant l'acquisition de SM-3. Évoquée de façon régulière ces dernières années, cette acquisition pourrait prendre la forme d'un déploiement naval (navires Aegis) ou terrestre Aegis Ashore. Toutefois, les Saoudiens semblant s'orienter vers l'acquisition de LCS (*Littoral Combat Ship*) dans le cadre de la modernisation de leur flotte, l'option navale du SM-3 pourrait être compromise. L'hypothèse d'un Aegis Ashore reste, quant à elle, difficile à envisager, le système n'ayant encore jamais été vendu par les États-Unis. De surcroît, une telle acquisition nécessiterait assez probablement d'implanter des infrastructures américaines permanentes sur le territoire saoudien. En 2012, Lockheed avait fait savoir que Ryad pourrait être intéressé par le THAAD, mais cette offre ne s'est jamais concrétisée, bien que la rumeur de négociation se fasse permanente depuis 2015. Il est assez probable que la solution du THAAD s'impose, d'autant que l'Arabie Saoudite entame désormais la modernisation de ses PAC-2 par une très importante commande de PAC-3, qui devrait intégrer la dernière version du missile (PAC-3 MSE).

Il faut par ailleurs considérer que les Saoudiens, confrontés aux frappes sporadiques de Scud des milices houtis, désormais interceptés par les PAC-2 déployés sur la zone, ont probablement pris conscience des limites des logiques coercitives face aux menaces balistiques. Le développement des forces iraniennes pose une menace non seulement sur la zone de Dhahran et sur les infrastructures littorales, mais également sur Ryad, imposant de sélectionner un système d'interception de théâtre de type THAAD ou SM-3. Toutefois, l'optimisation de la défense de Ryad imposera de compter sur les architectures américaines et/ou qataries sauf à acquérir un système naval.

	Capacités annoncées et déployées	
Arabie Saoudite	PAC-2	21 batteries, 11 à 12 opérationnelles
	PAC-3/PAC-3 MSE	600 missiles prévus
EAU	THAAD	Intérêt pour 48 missiles et 9 lanceurs en novembre 2012, et 192 missiles en 2013 (1 ou 2 batteries THAAD)
	Systèmes radars	1 radar TPY-2
	PAC-2	216 PAC-2 GEM-T et 9 lanceurs
	PAC-3	288 missiles
Koweït	PAC-2	25 lanceurs et 210 missiles acquis en 1992, puis 60 missiles en 2007.
		Mise à niveau des PAC-2 au standard GEM-T
	PAC-3	143 missiles et 20 lanceurs

Oman	NASAMS	AIM-120 et C2 attenant sol-air développé initialement pour la Norvège
Qatar	THAAD	Contrat en cours de négociation sur 2 unités de tir, 12 lanceurs et 150 missiles
	Systèmes radars	1 FPS 132 américano-qatari
		1 radar AN/TPY-2 qatari
		1 radar AN/TPY-2 américain
	PAC-2 GEM-T	246 missiles et 11 lanceurs
PAC-3	11 unités de tir, 768 missiles	

2.3 – Contrats de défense antimissile des pays du Conseil de Coopération du Golfe

	Capacités antimissiles actuelles, en cours d'acquisition ou envisagées	Contrats
Arabie Saoudite	PAC-2 : 21 batteries (11 à 12 opérationnelles)	En novembre 2011, un contrat a été établi pour moderniser les PAC-2 au standard PAC-3 ; un second contrat a été passé en 2012 pour assurer la maintenance et valoriser les 300 PAC-2 existants (on ignore si les deux contrats sont liés). Ce contrat a éventuellement été abrogé suite au contrat de 2015.
	PAC-3/PAC-3 MSE	<ul style="list-style-type: none"> - Le 1^{er} octobre 2014, la <i>Defense Security Cooperation Agency</i> a approuvé la vente possible de 202 missiles PAC-3 pour 1,75 milliard de dollars (coût des missiles et des différents équipements et services liés)¹⁶. - Le 29 juillet 2015, la DSCA a approuvé la vente de 600 missiles PAC-3 pour 5,4 milliards de dollars (coût des missiles et des différents équipements et services liés)¹⁷. Il est probable que ce contrat se substitue aux deux contrats précédents, la DSCA précisant que cette vente viendrait remplacer le stock des PAC-2. - Acquisitions supplémentaires en cours : le 15 décembre 2014, un contrat a été signé avec Lockheed Martin au titre des <i>Foreign Military Sales</i> pour l'acquisition de PAC-3 et PAC-3 MSE en quantité indéterminée et pour une valeur indéterminée¹⁸.
	THAAD	Acquisition envisagée d'ici 3 ans.

¹⁶ <http://www.dsca.mil/major-arms-sales/kingdom-saudi-arabia-ksa-patriot-air-defense-system-pac-3-enhancement>

¹⁷ <http://www.dsca.mil/major-arms-sales/kingdom-saudi-arabia-ksa-patriot-advanced-capability-3-pac-3-missiles-and-support>

¹⁸ <http://www.defense.gov/News/Contracts/Contract-View/Article/634123>

	Frégates équipées du système <i>Aegis Ashore</i>	Acquisition évoquée.
Bahreïn	/	
EAU	THAAD	Acquisition en cours : intérêt signalé pour 48 missiles et 9 lanceurs en novembre 2012, pour 1,135 milliard de dollars ¹⁹ suivi d'une commande de 192 missiles supplémentaires ²⁰ . Les processus de livraison et de formation ont commencé fin 2015 ²¹ .
	PAC-2 et -3	- En 2007, les EAU ont introduit une demande auprès de la DSCA notamment pour 288 missiles PAC-3, 216 PAC-2 GEM-T et 9 lanceurs (coût total d'environ 9 milliards de dollars) ²² . - A partir de juillet 2016, les EAU vont bénéficier d'assistance technique au déploiement du système Patriot par le biais d'un contrat <i>Foreign Military Sales</i> d'une valeur de 21 millions de dollars ²³ . - Acquisition en cours ²⁴ .
Koweït	PAC-2 et -3	- En 1992, le pays s'est doté de 25 lanceurs et 210 missiles PAC-2 (800 millions de dollars). - En 2007, il a fait l'acquisition de 80 missiles PAC-3 et de 60 missiles PAC-2 supplémentaires. - En 2010 et 2012, une modernisation a eu lieu avec un premier contrat de 900 millions de dollars de valorisation des PAC-2 au standard GEM-T puis un deuxième contrat d'acquisition de 60 missiles PAC-3 supplémentaires et de 20 lanceurs. - En juin 2016, un nouveau contrat de modernisation de 523 millions de dollars a été signé pour la valorisation de 6 unités de tir Patriot ²⁵ . - Acquisitions supplémentaires en cours : le 15 décembre 2014, un contrat a été signé avec Lockheed Martin au titre des <i>Foreign Military Sales</i> pour l'acquisition de PAC-3 et PAC-3 MSE en quantité indéterminée et pour une valeur indéterminée ²⁶ .
Oman	THAAD	Le 27 mai 2013, un accord potentiel a été annoncé entre le pays et Raytheon, pour une valeur de 2,1 milliards de dollars.

¹⁹ <http://www.dsca.mil/major-arms-sales/united-arab-emirates-terminal-high-altitude-area-defense-system-missiles-thaad>

²⁰ Gulf States Requesting ABM-Capable Systems, *Defense Industry Daily*, 2 octobre 2014.

²¹ Kenneth Katzman, « The United Arab Emirates (UAE): Issues for U.S. Policy », *Congressional Research Service*, 16 août 2016.

²² « Gulf States Requesting ABM-Capable Systems », *Defense Industry Daily*, 4 décembre 2007.

²³ « Raytheon To Provide Patriot Missile Technical Assistance To UAE », *Defense World*, 28 juillet 2016.

²⁴ « Gulf States Requesting ABM-Capable Systems », *Defense Industry Daily*, 14 octobre 2014.

²⁵ <http://www.defense.gov/News/Contracts/Contract-View/Article/643962>

²⁶ <http://www.defense.gov/News/Contracts/Contract-View/Article/634123>

		A ce jour, la DSCA n'a pas validé la vente et les négociations se poursuivent ²⁷ .
Qatar	PAC-2 et -3	- En novembre 2012, le pays a introduit une demande auprès de la DSCA pour notamment 11 lanceurs et 246 missiles PAC-2 GEM-T et 768 PAC-3 (montant total du contrat : 9,9 milliards de dollars) ²⁸ . - Acquisition en cours et modification probable du contrat : le 15 décembre 2014, un contrat a été signé avec Lockheed Martin au titre des <i>Foreign Military Sales</i> pour l'acquisition de PAC-3 et PAC-3 MSE en quantité indéterminée et pour une valeur indéterminée ²⁹ .
	THAAD	Acquisition retardée : sont prévus notamment deux unités de tir (12 lanceurs) et 150 missiles (pour, au total, plus de 6,5 milliards de dollars). Cependant, vu le déficit budgétaire causé par la chute des prix des hydrocarbures, la signature du contrat avec Lockheed Martin a été repoussée ³⁰ .

3 – Aspects géopolitiques

3.1 – La place centrale des États-Unis

Longtemps entravée par l'application stricte de la règle du *Qualitative Military Edge (QME)* établie par les États-Unis en faveur d'Israël, l'intensification de la coopération militaire entre les pays du Golfe et les États-Unis s'est matérialisée dans les années 1990 et 2000, les États-Unis demeurant le principal fournisseur de la zone, mais devenant aussi le garant explicite de sa sécurité. L'intensification de la menace iranienne a progressivement permis de desserrer la contrainte du QME israélien, et d'instaurer un véritable partenariat militaire et stratégique entre les États-Unis et les pays du CCG. Cette coopération, essentiellement contractuelle à ses débuts, a pris la forme du *Gulf Security Dialogue (GSD)* en 2006, mécanisme de coopération formel qui a favorisé la mise en place d'une politique d'exportation plus favorable aux États du Golfe, ainsi que la montée en puissance des capacités de défense de ces États et de leur interopérabilité³¹. En 2012, le *GCC-U.S. Strategic Cooperation Forum (SCF)* remplace le GSD, avec un accent remis sur la défense

²⁷ Kenneth Katzman, « Oman: Reform, Security, and U.S. Policy », *Congressional Research Service*, 26 avril 2016.

²⁸ « Gulf States Requesting ABM-Capable Systems », *Defence Industry Daily*, 7 novembre 2012.

²⁹ <http://www.defense.gov/News/Contracts/Contract-View/Article/634123>

³⁰ Doug Cameron, « Lockheed Says Qatar Budget Woes Could Delay Defense Deal », *Wall Street Journal*, 26 avril 2016.

³¹ Yiftah Shapir, INSS Insight: 200, « The Saudi Arms Deal: An Element of US Policy in the Face of the Iranian Threat », 2010.

antimissile³². Un an plus tard, le CCG devient éligible aux *Foreign Military Sales* (FMS) en tant qu'organisation, Washington espérant ainsi favoriser sa transformation en organisation à capacité de coopération militaire. En mai 2015 enfin, un accord est passé entre le gouvernement américain et le CCG pour étudier un réseau d'alerte avancé commun à la zone de responsabilité du CCG, réseau qui par définition disposerait *a minima* de passerelles vers le réseau américain. Si cette étude devait aboutir à un programme d'acquisition, il est probable qu'il passerait par le système des FMS dédiés aux CCG.

Idéalement, la montée en puissance des capacités des États du CCG en termes de défense antimissile doit permettre aux États-Unis de limiter leur contribution directe à la défense de la zone, tout en bénéficiant des contrats d'armement signés avec les différents pays du Conseil. En effet, bien que la capacité antimissile soit largement assurée par des groupements aéronavals et les différentes *Task Forces* en rotation sur la zone, la Marine américaine n'a pas déployé de groupements dédiés, à l'instar de ceux mis en œuvre au Japon et désormais en Europe. L'objectif des États-Unis dans la région reste avant tout de matérialiser une véritable intégration régionale, strictement dépendante des équipements américains et de leurs architectures, et non d'assurer un déploiement permanent, comparable à ceux observés sur les autres grands commandements. La constitution d'une structure intégrée, encore rejetée par une majorité d'États dans la région, donnerait à ces États une capacité antimissile supérieure à toute autre, du fait de l'interopérabilité des équipements acquis, mais aussi du fait des types d'équipements et des volumes acquis.

3.2 – *Intégration régionale*

Comme évoqué précédemment, la création d'une capacité d'interception en couches nécessite l'intégration des différentes capacités nationales dans une architecture régionale interopérable. La création en 2001 du réseau *Hizam al Taawun* (HAT), décrit comme des interfaces automatisées entre les États membres [du CCG] pour la coordination d'une défense aérienne à niveaux multiples et multinationale, n'avait permis de finaliser qu'un système de communication verbale entre les officiers des différents États³³. Aujourd'hui, le processus de coordination des forces reste faible et essentiellement défini par des logiques nationales. Ainsi, en mai 2014, seuls l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis utilisaient la liaison I6 afin d'échanger données et renseignements³⁴, l'adoption de ce protocole de communication étant impératif pour permettre aux forces d'agir en réseau. La mise en place de cette coopération se heurte de surcroît à de

³² *Joint Communique Following the Fourth Ministerial Meeting of the GCC-U.S. Strategic Cooperation Forum*, U.S. Department of State, Media Note, 25 septembre 2014.

³³ Mahmoud Habboush, « US wants GCC to share defence data », *The National* (EAU), 12 janvier 2010.

³⁴ Awad Mustafa, « GCC Still Struggling To Develop Integrated Air Defense », *Defense News*, 1^{er} mai 2014.

nombreux *a priori* sur la forme que prendrait cette alliance, et sur les enjeux politiques qui découleraient de la mise en commun des capacités militaires de la zone. L'intervention au Yémen risque cependant de faire évoluer les choses, bien que très peu de précisions soient disponibles sur l'organisation des opérations au sein de la coalition. On peut néanmoins envisager qu'elle permette aux différents États de travailler sur les questions d'interopérabilité, tant en termes techniques qu'opérationnels, et contribue à lever un certain nombre de préventions, du moins du côté des différentes forces armées.

A l'origine des réticences à créer les outils d'intégration militaires cependant, réside la crainte qu'une telle alliance permette de concrétiser institutionnellement une hégémonie régionale, notamment saoudienne³⁵. Ainsi, malgré une perception commune de la menace iranienne, les pays restent hostiles à l'adoption d'une logique de défense antimissile commune, et à favoriser l'interopérabilité entre les systèmes d'armes acquis par chacun des États³⁶. La volonté de favoriser des liens bilatéraux avec les États-Unis contribue également à limiter la constitution d'une coordination régionale, chaque État craignant d'y voir son influence diluée. Le sommet de mai 2015 de Camp David entre les pays du CCG et les États-Unis a néanmoins été l'occasion de réitérer la détermination des différents pays à créer une architecture antimissile régionale, comprenant le système commun d'alerte avancée évoqué précédemment³⁷. Reste à savoir comment les États du Golfe réagiront dans la durée au JCPOA, qui éloigne le risque d'un Iran disposant de l'arme nucléaire et pourrait donc conduire les États de la zone à se concentrer à nouveau sur l'acquisition de capacités nationales, indépendamment du CCG.

³⁵ DB Des Roches, « Missile Defense: A Way Forward in the Gulf », *the National Interest*, 15 avril 2014.

³⁶ Eddie Boxx, « Building Gulf Missile Defenses One Small Win at a Time », *The Washington Institute, Policy Watch*, n° 2060, 28 mars 2013. □

³⁷ Nadia Saleem, « Gulf Arab states working on joint missile defence – Bahrain », *Reuters*, 20 janvier 2016.